

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_032

~~~~~

## SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2024

**PRESENTS :** MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise

**ABSENTS EXCUSES :** DURIN Frédéric, RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)

Madame CHAPERON Virginie a été élue secrétaire.

|                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET « GESTION DU SITE DE BISE »</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte financier unique du budget « Gestion du site de Bise » de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54 900,47 €,
- Constatant que le besoin de financement 2023 est nul,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget « Gestion du site de Bise » comme suit :

↳ Excédent reporté (compte 002) : **54 900,47 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

La secrétaire de séance,  
Virginie CHAPERON

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du

